

DES BAIGNADES EN MILIEU NATUREL

N'oubliez pas que si les rivières du bassin versant de l'Ardèche sont si attractives c'est parce que ce sont des milieux naturels, riches et préservés.

Vous êtes plusieurs milliers à fréquenter ces sites chaque été. Respectez la rivière et participez à sa préservation!

Restons

vigilants

Les syndicats de rivière agissent pour vos plages ...

DES EAUX TRES CONTRÔLEES

Pendant tout l'été, la qualité des eaux des 25 plages déclarées du bassin versant est analysée régulièrement.

Ainsi, sur chaque plage, l'Agence Régionale de la Santé réalise 5 campagnes règlementaires pendant la saison, et en complément, les Syndicats de Rivière, pour le compte des collectivités gestionnaires, font une analyse une à deux fois par semaine.

UNE GESTION DES PLAGES AU QUOTIDIEN

En cas de problème détecté, une fermeture temporaire de la plage peut être décidée afin de garantir la santé des baigneurs.

Sur certains sites, une sensibilité aux orages a été identifiée. Des fermetures préventives sont donc pratiquées en fonction de la météo. La situation revient en général à la normale en 24 à 48h.



UNE EAU DETRÈS BONNE QUALITE

La qualité baignade et l'écologie de nos rivières sont globalement très bonnes.

En été, des algues peuvent se développer. Jugées souvent peu esthétiques ou désagréables, elles ne remettent pas en cause l'aptitude à la baignade et sont sans risque pour la santé.

Ce phénomène s'explique car nos cours d'eau manquent d'eau, se réchauffent et doivent absorber plus de rejets en

UNE QUANTITE D'EAU PRÉCIEUSE

En été, nos rivières méditerranéennes souffrent du manque d'eau. Le soutien d'étiage, géré au plus juste, permet de sécuriser les axes Ardèche et Chassezac.

N'oublions pas non plus que même en été,

un orage cévenol peut provoquer de brusques montées d'eau et des inondations importantes.

Trop ou pas assez, la moindre goutte d'eau compte !

UNE POLITIQUE DE L'EAU SUR LE LONGTERME

Les collectivités, accompagnées par les Syndicats de rivière, agissent depuis de nombreuses années pour vous offrir un "service public de la rivière de qualité".

En amont de la saison touristique, d'importants travaux sont réalisés pour aménager et sécuriser certains sites de baignade (poste de secours, toilettes, poubelles, mobilier de pique-nique, stationnements, accès pour les personnes à mobilité réduite...).

Grâce aux Contrats de Rivière sur le bassin versant, de nombreuses autres actions permettent d'améliorer durablement la qualité des rivières et des eaux (stations d'épuration, passes à poissons, entretien de berges, économies d'eau, prévention des inondations, nouvelles plages publiques...).

... et s'engagent pour vos rivières.



Commission Locale de l'Eau

Coordination des politiques de l'eau du bassin versant - www.ardeche-eau.fr

Gestion des rivières

Syndicat Mixte Ardèche Claire (Vogüé) - www.ardeche-eau.fr Syndicat des rivières Beaume&Drobie (Lablachère) - www.rivieres-beaume-drobie.fr Syndicat de rivière Chassezac (Les Vans) - syndicat.chassezac@orange.fr

Qualité sanitaire des eaux de baignade

Agence Régionale de la Santé - délégation Ardèche http://baignades.sante.gouv.fr

Réglementation liée à la rivière Police de l'eau, de la pêche, de la navigation

Direction Départementale des Territoires www.ardeche.gouv.fr - www.lozere.gouv.fr Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) sd07@onema.fr - sd48@onema.fr

Vigilance météo et inondations

Météo France http://vigilance.meteofrance.com/ VigieCrues www.vigicrues.gouv.fr

Sentinelle des sports de nature

Signalement d'un problème sur les sites et parcours SURICATE http://sentinelles.sportsdenature.fr

Informations touristiques

Agence de Développement Touristique de l'Ardèche www.ardeche-guide.com





Edité par le Syndicat Mixte Ardèche Claire, Etablissement Public Territorial du Bassin versant de l'Ardèche, avec le soutien financ de l'Àgence de l'Eau RMC et de la Région Auvergne-Rhône Alpes - Dessins A.Royer - Impression PomClic (Ruoms) - juillet 20 Ardèche, Beaume et Chassezac



un réseau de plages de qualité proposé par les collectivités du bassin versant



LEGENDE CARTE



Réseau des 25 plages contrôlées du bassin versant de l'Ardèche

Eaux contrôlées



Contrôles réguliers de la qualité des eaux de baignade du 20 juin au 31 août

Classement annuel et résultats des analyses : affichage en mairie, sur les sites de baignade concernés et sur http://baignades.sante.gouv.fr



Point Info baignade sur le site (panneau précisant la qualité de l'eau, la météo, baignade autorisée ou non...)

Baignades surveillées



Zone de baignade surveillée Surveillance uniquement en juillet et août Jours et horaires spécifiques à chaque plage : information auprès de la mairie concernée et affichage sur le site



Poste de secours

Sites aménagés



Point Info sur le site



Parking et accès aménagés



Toilettes



Douches



Aire de pique-nique



Aire de jeux



Plage desservie par une navette



Equipements PMR (ponton d'accès à l'eau, tiralo, WC adaptés, parking...)



Plage Pavillon Bleu



Site Classé au titre de son paysage



Principaux cours d'eau



Limites du bassin versant de l'Ardèche